

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 184 EQUATEUR: INCIDENTS A LA COMMUNAUTE
INDIGENE DE TOCTEZININ

Les difficultés d'application de la réforme agraire sont particulièrement vives dans la province de Chimborazo (cf DIAL D 168) dont la population est à majorité indienne et paysanne.

(Note DIAL - 02/10/74)

ARRESTATION DES RESPONSABLES DE LA COMMUNAUTE DE TOCTEZININ

Notre communauté indigène de Toctezinín (municipalité de Chunchi, province de Chimborazo) a sept ans d'existence; elle a été reconnue par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Quand le délégué du ministère est venu nous voir, au moment de la constitution de notre communauté, il nous a dit de chercher des terrains communaux pour installer l'école et faire de la culture et de l'élevage. Mais depuis des années, nous n'avons pas réussi à trouver ces terrains.

Notre communauté est composée de 85 membres. Nous avons tous travaillé comme métayers dans les haciendas de la région avoisinante. Parmi celles-ci, il y a l'hacienda "Magna" dont les terres nous causent précisément des difficultés. Il y a quatre ans, en effet, Mme Mercedes Murillo de Yerovi, une des héritières de Leopoldo Murillo, le propriétaire décédé de l'hacienda "Magna", avait loué à Mme Amalia Merchán de Velastegui le domaine connu sous le nom de "Almidón".

Nous avons été 24 à commencer à travailler comme métayers pour le compte de Mme Amalia. Pendant quatre ans nous avons planté après avoir défriché les terres affectées afin de les rendre cultivables. Mais Mme Amalia ne nous a jamais aidés d'aucune manière: les terres étaient nues et sans semences. Nous fournissions le travail, les semences, l'attelage et les outils, et nous devions encore amener les récoltes au bord de la route. Mme Amalia nous a aussi embauchés comme ouvriers agricoles dans ses cultures à elle, en nous payant 6 à 7 sucres par jour la première année, 8 la deuxième et 10 la troisième, pour un travail du lever au coucher du soleil à l'époque des récoltes.

Au bout de trois ans, nous avons appris qu'une réforme agraire avait été votée en faveur des paysans. Nous avons tenu une assemblée et nous avons envoyé le Conseil de la Communauté Indigène auprès du district de l'IERAC (1) pour qu'on vienne s'informer de la situation chez nous. C'était le 14 décembre 1973. Le chef de district nous a dit de continuer à cultiver les terres d'"Almidón" et de ne plus partager les récoltes, mais de les garder tout entières pour nous.

En janvier 1974, nous avons planté, suivant en cela les recommandations de l'IERAC. Nous avons son appui puisqu'il avait donné l'ordre

(1) Institut Equatorien de Reforme Agraire et de Colonisation
(N.d.T.)

au chef politique de la municipalité de nous garantir la possession des terres d'"Almidón". Mais le commissaire ^{de} police et les policiers, qui entretenaient de bonnes relations avec Mme Amalia, sont venus aux champs nous menacer et nous empêcher de travailler. Nous étions alors une soixantaine d'hommes à travailler, grâce à l'aide des camarades qui étaient venus nous aider à planter puisque la récolte allait revenir à toute la communauté.

Le commissaire national de Chunchi nous a obligé à retourner voir le chef de district à Riobamba. Une délégation de 16 membres y est allée. Etaient présents au siège de l'IERAC: Mme Mercedes Murillo, Mme Amalia Merchán, avec leur avocat Me Francisco Oleas, et nous également avec notre avocat Me Alfredo Parra. Nous avons demandé à Mme Murillo qu'elle nous vende, et non pas qu'elle nous donne, les terres que nous avons cultivées. Mais elle a répondu qu'elle préférerait vendre à Mme Amalia. Le chef de l'IERAC a proposé de mettre la communauté indigène d'un côté et Mme Amalia de l'autre, en séparant les parcelles des métayers de celles de la propriétaire, enclavées les unes dans les autres: puisqu'il y a une route qui passe au milieu, la communauté irait d'un côté et Mme Amalia de l'autre; il nous a dit aussi de continuer à travailler jusqu'à ce que la question fasse l'objet d'un règlement officiel. Bien que le partage ait attribué à la communauté une superficie de terres plus petite, nous avons accepté.

En janvier, alors que nous étions aux champs, le lieutenant-colonel Zumárraga, gouverneur, est monté dans les terres en compagnie des autorités de la Municipalité de Chunchi et de la police. Le Gouverneur a vu dans quel état se trouvaient les terrains et il a déclaré que Mme Amalia recevrait les parcelles du domaine "Almidón" en bas de la route et nous celles du dessus, et que chacun devait ramasser les récoltes sur ses terres tant que l'affaire ne serait pas réglée officiellement.

Mais Mme Amalia n'a pas été d'accord. Son idée était toujours la même: acheter le domaine sans tenir compte de nos droits et faire enregistrer son titre de propriété. Par l'intermédiaire de notre Conseil de Communauté Indigène, nous avons toujours protesté auprès de l'IERAC, en particulier en mars quand nous avons appris que Mme Amalia avait l'intention d'acheter le domaine. Cette fois encore, le chef de district nous a soutenus en envoyant deux notes: la première, le 21 mars, au commissaire national de Chunchi pour lui demander de nous garantir la possession des terres; et la deuxième, le 5 avril, à l'employé du Cadastre de Chunchi pour lui demander de ne pas enregistrer l'acte de vente au bénéfice de Mme Amalia, étant donné que la loi ne permet pas d'enregistrer des transferts de propriété tant que les Règlements ne sont pas publiés. A la suite d'une nouvelle protestation de notre part, le chef de district a fait parvenir une nouvelle note au chef politique de Chunchi, le 27 juin 1974, dans laquelle il s'étonne de ce que ses notes précédentes n'aient pas été suivies d'effet, en particulier en ce qui concerne la garantie de possession de la terre. En effet, depuis le début du mois de mai Mme Amalia faisait savoir que nous devions partager les récoltes ramassées sur les terres que le Gouverneur et l'IERAC nous avaient attribué. Et par l'intermédiaire d'un de ses commis, elle a commencé à faire courir des bruits sur nous. Et cela, jusqu'aux derniers événements.

Le mercredi 17 juillet, alors que nous étions occupés à un travail de minga (2) pour nettoyer des rigoles d'irrigation, est arrivée une convocation à nous rendre au bureau du chef politique, M. Heriberto Castro. Le commis qui l'apportait (le même qui avait fait courir des bruits sur nous pour le compte de Mme Amalia qui, elle-même, est cousine de la femme du chef politique) précisait que c'était pour passer à la banque. C'est ainsi que sont descendus se présenter nos camarades Rodolfo Lema, président de la Communauté Indigène, Ricardo Tamay, juge de paix et président du Richarimui (3) de la province de Chimborazo, Manuel Pérez et Agunción Lema. Ils étaient attendus en bas par les policiers et le chef politique. Celui-ci leur annonça que le 5 juillet, après une minga, ils avaient chanté des chansons et proféré des insultes contre les autorités de la municipalité et de la province, et même contre le Gouvernement. Ils les ont alors jetés en prison avant de les conduire, le lendemain, à la maison d'arrêt de Riobamba. Ils ont été condamnés à 7 jours de prison et à 240 sucres d'amende. Nous avons su par l'Administration que l'accusation avait été portée par le brigadier de police dans les mêmes termes que ceux exposés par le chef politique. La dénonciation a été faite par notre voisin, José Maria Tamay, ami de Mme Amalia et tout dévoué à sa cause; il a lancé des accusations fausses car, si nos camarades ont effectivement chanté après la minga, ils n'ont insulté personne, et encore moins les autorités. D'ailleurs, Rodolfo Lema n'était pas avec les autres ce jour-là. José Maria Tamay et José Procel ont fait des faux témoignages; par contre, le jeune Telmo Rumisaca a refusé de se prêter à ce jeu, bien qu'il ait reçu des menaces au cas où il refuserait. Nos cinq camarades ont fait 7 jours de prison, mais grâce à l'intervention de l'avocat, de l'évêque et du curé, ils ont réussi à être dispensés de l'amende.

Ils sont sortis de prison le 23 juillet. Mais comme ce jour-là, le nouveau Gouverneur était absent de Riobamba, ils sont retournés le vendredi 26 pour une audience en présence de Mme Amalia, du chef politique et de José Maria Tamay. Le Gouverneur les a obligés à signer un contrat par lequel les membres de la Communauté Indigène doivent partager avec Mme Amalia les pommes de terre que nous plantons depuis trois ans dans le páramo (4), sur les terres qui lui ont été louées par Mme Murillo, alors que nous avons tout à notre charge, les semences et le travail, et que cette année, conformément à l'autorisation verbale de l'IERAC, nous devons garder toute la récolte pour nous. En ce qui concerne le domaine d'"Almidón" où nous avons planté des haricots, le Gouverneur nous a obligé de donner le quart de la récolte à Mme Amalia et de rendre la terre après la récolte. C'est une décision qui va à l'opposé de celle du gouverneur précédent, le lieutenant-colonel Zumárraga, et de l'IERAC de Riobamba. Pour justifier sa décision, le Gouverneur Américo Alava a déclaré que Mme Amalia possède un titre de propriété délivré par le siège central de l'IERAC à Quito; il a aussi demandé de quoi nous pouvions nous plaindre puisque Mme Amalia nous a donné 12.500 sucres en complément de salaires insuffisants (décision du Tribunal du Travail de Riobamba). Mais, devant la loi, ces deux affaires correspondent à deux droits différents.

Et comme nos cinq camarades Rodolfo Lema, Ricardo Tamay, Humberto Marcatoma, Gilberto Loja et Hilario Guamán n'ont pas voulu renoncer aux

(2) Travail volontaire de groupe (N.d.T.)

(3) Mouvement du Réveil Indien (N.d.T.)

(4) Terres froides des Hauts-Plateaux (N.d.T.)

droits que nous reconnait la loi sur la Réforme Agraire, ils ont été remis en prison jusqu'à nouvel ordre. Motifs: rébellion et, d'après le Gouverneur, comportement grossier.

C'est ainsi qu'hier, 31 juillet, se terminait le 6e jour supplémentaire de prison et qu'aujourd'hui, 1er août, nos camarades ne sont toujours pas sortis. Nous avons appris qu'ils sont également l'objet d'une autre sanction, mais malgré nos efforts pour en savoir plus, nous n'avons pas réussi à obtenir d'explications.

Nous estimons que nous sommes victimes d'une injustice. Si ce qu'on dit contre nous et nos camarades emprisonnés était vrai, ce traitement serait justifié et nous l'accepterions. Mais la seule chose que nous réclamons, c'est que la loi soit respectée et que nos droits d'acquisition de ces terres soient reconnus moyennant une somme juste.

Nous sommes ici pour demander le soutien des communautés-sœurs. Nos maisons sont à l'abandon, les terres aussi. Nos femmes et nos enfants n'ont plus rien à manger.

Nous continuerons à lutter, sans manquer de respect ^à quiconque, pour que justice soit faite.

La Communauté Indigène de
Toctezinín

Le 1er août 1974

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)